

Les inondations d'août dernier l'ont démontré : la prévention des risques majeurs a ses limites. D'où la nécessité d'anticiper et de se doter des moyens permettant de réagir efficacement en cas de survenue d'une catastrophe naturelle ou industrielle. Déjà en avance dans ce domaine, la Ville vient de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde très abouti. Présentation.



Lundi 20 mars, le Plan Communal de Sauvegarde a été présenté à l'ensemble du personnel communal.

La catastrophe qui a frappé la commune dans la nuit du 22 au 23 août derniers a causé des dégâts considérables. Pourtant, cet événement aurait pu prendre une dimension beaucoup plus dramatique sans l'action remarquable des pompiers, des services de la Ville, des gendarmes et des nombreux bénévoles qui se sont mobilisés spontanément pour apporter leur aide.

Cette gestion des événements, des moyens matériels à mobiliser et à coordonner, des ressources humaines à gérer au mieux, ne peut pas s'improviser au dernier moment. C'est au contraire tout un travail d'organisation, de mise au point de procédures précises, de recueil préalable d'informations, qui permet une réactivité et un professionnalisme indispensables en cas de crise liée à un risque majeur. Ruptures de grand barrage, inondations, glissements de terrain, tremblements de terre, explosions de matières dangereuses, sont autant de risques auxquels Domène, comme bien d'autres communes, est exposée. Même si la probabilité que ces risques se réalisent est faible, il convient pourtant de bien les identifier et d'être prêt à leur faire face.

Une exigence que la municipalité s'efforce de satisfaire depuis longtemps. C'est ainsi qu'en 1997, Domène se dote d'un Plan Communal de Secours. À l'époque les communes françaises, à prendre une telle initiative sont d'autant moins nombreuses que la législation n'impose aucune obligation. «Ce plan nous a été très utile pour gérer la crise de l'année dernière. Nous étions sensibilisés aux procédures à mettre en œuvre et aux réflexes à adopter» confie le Maire, Michel Savin. De fait, même si le bilan de l'opération a fait apparaître des aspects à travailler, l'ensemble des pouvoirs publics impliqués dans cette crise ont salué la qualité et l'efficacité de la réaction de la Ville face à la crue du Domeynon.

Cellule de crise

C'est dans ce contexte que Domène vient de franchir une étape supplémentaire en adoptant récemment un Plan Communal de Sauvegarde,

dispositif que l'on peut considérer comme la nouvelle génération du Plan Communal de Secours, mais qui est cette fois rendu obligatoire par la loi du 13 août 2004. Là encore, les maires sont au cœur du dispositif. Pas seulement en raison des responsabilités juridiques qui leur incombent, mais aussi parce qu'il convient de coordonner la mise en œuvre de moyens très importants et que leur connaissance du terrain et des hommes en font naturellement les points de convergence des structures qui sont immédiatement mobilisées en cas d'alerte.

«Sous l'autorité de la cellule de crise que dirige le Maire et qui comprend la Gendarmerie, un responsable du Service départemental d'incendie et de secours, et des employés de la commune, il existe trois équipes aux missions bien précises» souligne Patrick Gerby, responsable du Service Urbanisme de la commune. «Une première équipe est chargée de la logistique, pour prévoir par exemple des hébergements d'urgence, de la nourriture et la mise à disposition de matériels. Une deuxième équipe, très opérationnelle, intervient sur les lieux de l'événement, prévient et accompagne les personnes en cas de besoin d'évacuation. Enfin, une troisième est chargée de la communication, que ce soit en direction des habitants pour les informer, notamment par l'intermédiaire des médias, ou encore pour faciliter la coordination des pouvoirs publics engagés sur le terrain».

Mais la mise en place d'un organigramme théorique, aussi bien charpenté soit-il, le recueil des coordonnées de toutes les personnes à mobiliser et la rédaction de «fiches-actions» pour chaque type de risque, ne suffisent pas. «Il faut que toute la chaîne des acteurs soit informée, formée et motivée, sur la base d'une expertise professionnelle» insiste Patrick Gerby. «C'est pourquoi nous avons fait appel à la société Oréade conseil (lire notre encadré), bureau d'études spécialisé dans la prévention des risques majeurs, pour nous assister dans la réalisation de ce Plan Communal de Sauvegarde».

L'INFORMATION AU SERVICE DE LA PRÉVENTION



La Ville vient d'éditer une brochure d'information sur les risques majeurs. Destiné au grand public, ce document recense les risques naturels et industriels auxquels la commune est exposée, fait le point sur les actions permettant de mieux les prévenir, et dispense quelques conseils élémentaires sur les comportements à adopter en cas d'alerte. Conçue pour être accessible au plus grand nombre, cette brochure délivre une information essentielle mais forcément synthétique. De nombreux documents officiels plus techniques et/ou plus détaillés sont consultables en Mairie. C'est par exemple le cas du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), du Plan Communal de Sauvegarde, du Plan de Prévention des Risques...

risques majeurs

Bientôt un grand exercice dans les conditions du réel

Le 13 mars dernier, l'ensemble des élus et des techniciens concernés ont pris connaissance du plan communal. Le 20 mars, une nouvelle présentation a été faite devant l'ensemble des employés municipaux. De plus, tous les établissements scolaires de la commune élaboreront prochainement, en collaboration avec la Ville, un plan particulier de mise en sécurité. Il s'agit en quelque sorte d'un plan de sauvegarde spécifiquement adapté à chaque école. «*En cas d'événement grave durant les heures de classe, nous demandons aux parents de ne pas venir chercher leurs enfants à l'école afin de prévenir d'éventuelles paniques et d'éviter les encombrements susceptibles de gêner les secours. En retour, nous devons garantir aux parents que les personnels sont parfaitement informés des mesures à prendre, quel que soit l'événement*» indique Monique Barranco, adjointe au Maire déléguée à l'Éducation. «*En fait, chaque école aura son mini-plan d'intervention*», note-t-elle.

Dans le même temps, une campagne d'affichage sera réalisée dans tous les équipements communaux susceptibles d'accueillir du public de manière à ce que les consignes spécifiques relatives aux risques majeurs soient bien visibles. D'ici la fin de l'année, un exercice d'état-major (simulation dans les conditions du réel) mobilisera tous les acteurs susceptibles d'être impliqués en cas de crise, afin de tester certaines procédures et de faciliter l'acquisition des bons réflexes. Ce type d'exercice sera

répété à intervalle régulier avec, à chaque fois, un scénario différent. Par ailleurs, la municipalité prévoit de se doter de certains matériels spécifiques, en particulier dans les domaines des transmissions (groupe électrogène, radios...) et de l'hébergement d'urgence (lits de camp, couvertures de survie...). «*L'objectif est à la fois ambitieux et réaliste*» conclut Michel Savin. «*Il s'agit d'être toujours doté des meilleurs outils pour réagir du mieux possible face à tous les risques identifiés, y compris les plus improbables.*»



En cas de catastrophe, la bonne coordination des moyens humains et matériels est essentielle. Sur la photo, la cellule de crise en action dans la nuit du 22 au 23 août derniers.

ALP'GÉORISQUES, ENTREPRISE DOMÉNOISE LEADER DANS SON SECTEUR

C'est au bureau d'études Oréade conseil que la Ville de Domène a confié une mission d'assistance pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde. Cette société, spécialisée dans la gestion de crise et la communication sur les risques majeurs, est une filiale de l'entreprise Alp'Géorisques, installée dans la zone industrielle de Domène depuis 1999 mais créée en 1991. À l'époque, Didier Mazet-Brachet (sur la photo) est tout juste sorti de son école d'ingénieur en géotechnique quand il réalise ses premiers plans d'exposition aux risques. L'ingénierie des risques naturels en est alors au stade artisanal. Aujourd'hui, son entreprise est l'un des fleurons du secteur en France et compte 20 salariés. Intervenant dans une cinquantaine de départements, ses clients sont pour l'essentiel des collectivités locales et les services de l'État. «*Notre domaine d'activité est principalement la cartographie réglementaire des risques et l'ingénierie des risques naturels de type*

mouvements de terrain, crues torrentielles et avalanches» explique Didier Mazet-Brachet. «*Cette activité est en pleine croissance. Nous répondons à un réel besoin qui fait sans doute suite à une sensibilisation accrue des pouvoirs publics en matière de prévention des risques*».



LES DIGUES DU DOMEYNON MIEUX SÉCURISÉES

En visite officielle à Domène au mois de février pour faire le point six mois après la catastrophe, le Préfet de l'Isère a pu constater l'achèvement des travaux de sécurisation des digues engagés par la municipalité. Trois mois de chantier et 700 000 euros (pour l'essentiel pris en charge par l'État et le Conseil général) auront été nécessaires pour réaliser des aménagements d'envergure destinés à mieux protéger la commune contre les crues du torrent. Les interventions ont consisté à élargir,

renforcer et rehausser les digues dans la portion comprise entre la voie ferrée et la Chantourne. Pour cela, près de 12 000 m³ de matériaux compactés ont été utilisés. Autre volet important du chantier: la création de deux pistes d'accès aménagées au sommet des digues sur les deux rives. «*Ces pistes permettront un entretien régulier du cours d'eau et assureront un accès rapide des engins d'intervention en cas d'épisode de crue nécessitant un curage immédiat du lit du torrent*»

explique Henri Laye, adjoint au Maire délégué aux Travaux.

Prochaine étape de ces travaux de sécurisation pour laquelle le Préfet a donné son feu vert à la Ville: la réalisation, avant la fin de l'année, d'un piège à matériaux au niveau de la gorge du Domeynon. Sorte d'immense peigne en béton et en métal, cet ouvrage sera capable de retenir 5 000 m³ de matériaux charriés par le torrent (rochers, troncs d'arbres...) lors d'éventuels épisodes de crues.



Les digues du Domeynon avant et après les travaux de sécurisation. Les talus seront prochainement engazonnés et parsemés d'arbustes.